

Une petite page d'histoire...

La Croix Noire

A l'extrémité nord Est de notre commune, aux confins de La Boussac, Sains et Pleine-Fougères se dresse une Croix de bois dite « La Croix Noire ». Voici son histoire...



Par une belle fin d'après-midi du mois d'avril 1819, Maître Jacob Nicolle, huissier de son état, revenait de Brecey, dans le département nouvellement créé de la Manche, où il avait touché son fermage.

Il s'arrêta au village du Champblot, à mi-chemin entre Pontorson et Dol, chez Pierre Chevalier, qui y tenait une auberge. Il portait sur lui, enveloppé dans un gros mouchoir noué, les deux cents francs, en écus de six livres, que son fermier lui avait payé ce matin. A presque soixante ans, il avait déjà parcouru plus de dix lieues, car il était de Saint Malo et se trouvait

sur le chemin du retour. Il avala une chopine de cidre et reprit la route de Dol.

Entre autres maisons, il y avait, au village du Champblot, trois ateliers, dont l'un était occupé par un fillassier et son ouvrier. Lorsque Jacob Nicolle passa devant, le filassier lui demanda l'heure puis alla, avec son commis, boire un coup chez Chevalier. Quittant l'auberge, ils descendirent tous deux vers le sud, jusqu'au chemin qui, venant de Pleine-Fougères par la lande du Pin, aboutit au bas de la côte du Champblot, sur la grande route.

Deux jours plus tard, le 30 avril, un laboureur qui se rendait dans son champ, découvrait le cadavre de Jacob Nicolle, sous un tas de fougères, tout près de la grande route. Il portait une longue plaie au sommet du crâne et, au cou, des égratignures et des traces de doigts. Son parapluie et son bâton étaient près de lui mais le paquet contenant des écus et sa grosse montre en argent avaient disparu.

On soupçonna d'abord le cabaretier et son domestique mais le tribunal de Saint Malo reconnut leur innocence.

Tous les villageois observaient un prudent silence. Pourtant certains faits troublaient la maréchaussée.

D'abord, le filassier et son ouvrier étaient les deux seules personnes du village à ne s'être point rendu sur les lieux du crime lors de la découverte du cadavre. De plus, ils avaient quitté leur atelier pour n'y revenir que le lendemain. Enfin, à son retour, le filassier portait sur le bas de son pantalon une tâche brune bizarre qui ressemblait à du sang.

Quelques jours plus tard, les deux hommes prenaient la route de Saint Malo, encadrés par les gendarmes. Ils furent traduits devant la cour d'Assises du tout nouveau département d'Ille-et-Vilaine, sous l'inculpation d'assassinat, commis avec complicité, aggravé de vol sur un grand chemin.

Les journaux de l'époque publièrent de longs articles sur les circonstances du crime et un public nombreux assista à la séance à laquelle fut évoquée l'affaire, en raison de la fonction qu'exerçait la victime à Saint Malo. Trente-trois témoins furent cités.

Le médecin qui avait été appelé près du cadavre lorsqu'il fut découvert, indiqua qu'une des plaies à la tête avec un enfoncement des parties osseuses, avait été faite avec un instrument contondant et qu'elles étaient la cause de la mort de Maître Nicolle.

Certains témoins disaient un peu tout et son contraire, se défendant même d'être au village le jour du crime, afin de ne pas être soupçonnés. Ils mélangeaient les dates et les lieux pendant que les deux prévenus niaient farouchement avoir participé au crime.

Le filassier accusé avait déjà été condamné pour vol, huit ans auparavant, à six mois de prison, tous les voisins s'en plaignaient car il provoquait régulièrement des disputes avec eux. Il admit toutefois avoir vu passer, dans ces moments-là, un vieux monsieur, habillé d'une lévite, avec un pantalon de velours jaunâtre rayé, mais il dira lui avoir demandé l'heure comme pour savoir s'il avait une montre. Il dit aux gendarmes que les tâches de sang de son pantalon venaient d'une blessure faite avec la chute d'une pierre. Il contredit tous les témoins et son ouvrier fit de même.

A l'époque, les attaques se multipliaient sur les grands chemins et pour faire un exemple, l'avocat général demanda la peine capitale.

Les jurés, après en avoir délibéré, firent déclarer par le chef du Jury, que les accusés étaient coupables d'avoir volontairement donné la mort à Jacob Nicolle, dans l'après-midi du 28 avril 1819, que ce crime avait été accompagné de vol sur la personne du même Jacob Nicolle.

L'avocat général, Me de Kermarec, requit l'application de la loi. La cour délibéra quelques minutes et le président Delavigne-Villeneuve, lut l'arrêt qui condamnait à mort, les deux hommes.

Leur pouvoir en cassation fut rejeté et quelques jours plus tard, ils furent guillotins et leurs corps décapités mis à la fosse commune.

NB - Dans notre région, jusque vers la fin du 19ème siècle, les filassiers étaient très nombreux dans les campagnes. Leur métier consistait à tirer les filaments bruts du chanvre et du lin qu'ils cultivaient. Bruts, ils s'en servaient pour faire des longes pour tirer les animaux ou des cordes plus grosses. Lorsqu'elle était peignée, la filasse passait aux tisserands (souvent de la même famille) qui fabriquaient, par tissage au début 17-18ème siècle, des draps, vêtements rugueux et même des voiles de bateaux. Un de mes ancêtres habitant l'Eguillère fournissait des voiles pour les bisquines (petits bateaux de pêche) de Cancale. Un autre était tailleur d'habit et toutes les femmes étaient plus ou moins couturières.

Joseph BLANCHET

La Claye

Le 11/11/2016